

Le service de la Formation Continue vous accompagne dans votre

Validation des Acquis Personnels et Professionnels VAPP

Inscrite dans le Code de l'Education et le Code du Travail, la VAPP (validation des acquis personnels & professionnels), est un dispositif créé en 1985, qui permet **d'intégrer une formation diplômante en l'absence des diplômes préalablement requis pour y accéder**. La VAPP vous offre un accès plus facile aux diplômes et à la **reprise d'études**. Elle vous permet de progresser rapidement dans les parcours de formation.

Public

Pour bénéficier de la VAPP, il faut :

- avoir interrompu sa formation initiale pendant au moins deux ans ou depuis trois ans en cas d'échec.
- être âgé de 20 ans au moins.

Dates



Campagne VAPP 2025-2026

09/11/2024 – 31/07/2025

Délais d'accès

Prévoir 1 mois minimum entre le dépôt du dossier VAPP et le retour de la commission pédagogique

Lieu



Service de la FC & VAE
Faculté des Sciences d'Orsay,
Bât 490, 3^{ème} étage
Rue Hector Berlioz, 91405 Orsay CEDEX

Programme

Le candidat constitue un **dossier de demande de VAPP** dans lequel il décrit et analyse ses compétences et ses connaissances acquises afin de démontrer sa capacité d'apprentissage.

Dans ce dossier, il est également demandé de rassembler différents modes de **preuves** destinées à démontrer l'expérience acquise dans la vie professionnelle et personnelle.

Une fois le dossier constitué, une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation de vos connaissances et compétences est exercée par **une commission composée d'enseignants** de la faculté. Cette commission donnera alors sa décision portant sur la demande de validation.

Procédure

- 
- The procedure is shown as a vertical list of five steps. A curved arrow on the left points from step 1 down to step 4, indicating a conditional path. The text 'Si projet validé' is placed next to the arrow between steps 1 and 2, and 'Si avis favorable' is placed next to the arrow between steps 4 and 5.
1. **Etude du projet de reprise d'études + VAPP par le service FC** : fiche contact, CV et lettre de motivation.
 2. **Constitution du dossier VAPP** : à télécharger sur [le site de l'université Paris-Saclay](https://le.site.de.luniversite.paris-saclay) et **envoi du dossier complet** à vae.sciences@universite-paris-saclay.fr
 3. **Acquittement des frais de VAPP** auprès du service FC à réception du contrat
 4. **Etude du dossier par la commission pédagogique**
 5. **Procédure de reprise d'études**

Informations & candidature

Pour déposer une **demande de VAPP** à la faculté des Sciences de l'Université Paris-Saclay, envoyez **la fiche contact complétée**, disponible sur [notre site](https://notre.site) ainsi que **votre CV** et **lettre de motivation** à :

vae.sciences@universite-paris-saclay.fr



Tarif de la VAPP : 250 Euros